



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 21 MAI 2013

Service Aménagement

Division Evaluation Environnementale

Réf. Chr. : A/H - D.A.S
Nos réf. : 2013-000396
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Madame le Maire
Mairie de Saint-Drézéry
Place de la Mairie
34160 SAINT-DREZÉRY

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création de la ZAC « Les Mazes » - Commune de Saint-Drézéry (34)

Par courrier reçu le 15/01/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC « Les Mazes », située sur la commune de Saint-Drézéry.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement

Annie VIU

Horaires d'ouverture : 09h30-12h00 / 13h30-17h30
Tél. : 04 34 46 66 90 - Fax : 04 34 47 15 00
2013 MAI 21 10
Mairie de Saint-Drézéry
34160 Saint-Drézéry
Languedoc-Roussillon

www.developpement-durable.gouv.fr